



Modèle de Convention d'exploitation pour un Site de consommation raccordé au Réseau Public de Distribution HTA ou HTB Conditions Particulières

Résumé

La Convention de Conduite et d'Exploitation est établie si un ou plusieurs des critères suivants sont remplis :

- Client HTB
- Puissance de l'installation supérieure ou égale à 5 MW (HTA)
- Nombre d'alimentation du client consommateur (normal et/ou secours) supérieur ou égal à 2
- Existence d'un dispositif de permutation automatique des sources d'alimentation (HTA)
- Installation comportant du matériel susceptible de provoquer des perturbations sur le réseau électrique (HTA)
- Le raccordement du client est réalisé sur un tronçon de réseau dont la capacité de transit en régime de secours est limitée en égard à la puissance de consommation de l'installation (HTA).

Ce document précise les règles nécessaires pour l'exploitation de l'Installation de consommation de l'utilisateur raccordée au Réseau Public de Distribution HTA en cohérence avec les règles d'exploitation du Réseau.

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales en précisant les spécificités techniques et d'exploitation de l'Installation de Consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau de Distribution Publique HTA.

L'ensemble Conditions Générales et Conditions Particulières constitue la Convention d'Exploitation. La Convention d'exploitation s'inscrit dans un dispositif contractuel général comprenant le Contrat d'accès au Réseau Public de Distribution HTA ou HTB en Injection et la Convention de Raccordement, conclus entre EDSB et l'utilisateur.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V0	1 aout 2014	Création du document
V1		

CONVENTION D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE EDSB

RACCORDÉE AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION HTA

du Poste de Livraison HTA ou HTB Client [nom du Poste]

N° SIRET : 37998473500017

SITUEE : Place Médecin Général Blanchard, 05100 Briançon

CONDITIONS PARTICULIÈRES VERSION DU 14/04/2015

COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES V1

Fait en double exemplaire,

Paraphé en bas de chaque page

ENTRE

D'UNE PART

EDSB SAEML au capital de 8 047 296 Euros, dont le siège social est situé Place Médecin Général Blanchard, 05100 Briançon, immatriculée au RCS de Gap sous le numéro B 379 984 735, représentée par le responsable du GRD dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée « le Distributeur »,

D'UNE PART

ET D'AUTRE PART

NOMCLIENT, domicilié

ou

RAISON SOCIALE, **StatutSociété** au **Capital**, dont le siège social est situé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de**RCSSte** sous le numéro **SIRENSte**, représentée par **Nom Signataire**, **Fonction Signataire**, qui se déclare dûment habilité à cet effet ci-après dénommé par « le Demandeur »

D'AUTRE PART

Les Parties ci-dessus sont appelées, dans la présente Convention de Raccordement et d'Exploitation, « Partie » ou ensemble « Parties ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit

SOMMAIRE

1	Objet.....	4
2	Désignation des représentants respectifs	5
3	Caractéristiques des ouvrages et schéma simplifié du Poste de Livraison	6
3.1	Tension des ouvrages de raccordement.....	6
3.2	Description du raccordement de l'Installation et schéma simplifié du Poste de Livraison.....	6
3.3	Point de Livraison- Limites de Propriété	13
3.4	Appareils de séparation	14
4	Dispositif de comptage.....	15
5	Dispositifs de protection générale du Poste de Livraison	15
6	Dispositifs de protection découplage.....	16
7	Dispositifs de télécommande et/ou de permutation automatique.....	17
8	Règles d'exploitation	18
8.1	Manœuvres d'exploitation.....	18
8.2	Condamnation par cadenas EDSB des cellules HTA	18
8.3	Travaux de vérification, d'entretien et de dépannage	19
9	Accès physique aux Installations	19
10	Signatures	19

Préambule

Le Responsable d'Exploitation reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de la Convention d'Exploitation pour une Installation de Consommation d'énergie électrique raccordée au RPD HTA ou HTB. Celles-ci sont disponibles sur le site www.EDSB.fr.

Elles peuvent être transmises par voie électronique ou postale sur simple demande du Responsable d'Exploitation à EDSB. La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

1 Objet

Les présentes Conditions Particulières de la Convention d'Exploitation précisent les spécificités techniques et d'exploitation de l'Installation de Consommation.

La signature entre les Parties des présentes Conditions Particulières constitue un des préalables nécessaires à la mise en service de l'Installation de Consommation du Responsable d'Exploitation sur Réseau Public de Distribution HTA ou HTB.

2 Désignation des représentants respectifs

Pour le Responsable d'Exploitation du Site :

Site de ...					
Coordonnées des points d'entrée du Responsable d'Exploitation à compter du .../.../....					
Fonction	Dénomination et adresse postale	Horaires d'ouverture	Téléphone	Télécopie	Mail
Responsable d'Exploitation					
Chargé d'Exploitation du Site					

Pour EDSB

Fonction	Dénomination et adresse postale	Horaires d'ouverture	Téléphone
Chargé d'Exploitation du Réseau Public de Distribution	Agence d'exploitation du Réseau Public de Distribution	24 h /24 h et 7 j / 7	04 92 22 31 00

3 Caractéristiques des ouvrages et schéma simplifié du Poste de Livraison


3.1 Tension des ouvrages de raccordement


La Tension Nominale du RPD est de 20 kV ou 63 kV.

3.2 Description du raccordement de l'Installation et schéma simplifié du Poste de Livraison

Le Responsable d'Exploitation déclare avoir eu connaissance des prescriptions techniques générales de conception et de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire l'Installation en vue de son raccordement au Réseau Public de Distribution et des caractéristiques des Ouvrages de Raccordement nécessaires à la réalisation de sa mission.

Les noms des départs, poste source communiqués à titre indicatif sont ceux effectifs au moment de l'établissement de la présente convention. EDSB se réserve la possibilité d'adapter les Ouvrages de Raccordement pour répondre aux besoins de développement et d'exploitation du Réseau Public de Distribution, sans pour autant, procéder à la mise à jour des présentes Conditions Particulières.

L'accès aux caissons et la manœuvre des appareillages ou composants sur lesquels un cadenas est représenté  par ne sont possibles que par EDSB.

L'accès au caissons des appareillages ou composants sur lesquels un scellé est représenté par , n'est possible que par EDSB. Leur manœuvre éventuelle est possible par le responsable d'exploitation.

[variante 1 : Poste équipé d'une permutation automatique des sources d'alimentation dit « double dérivation »]

Le Poste de Livraison HTA « nom Poste » est raccordé au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire :

(Exemples à adapter selon configuration)

- d'un câble souterrain connecté au départ « nom départ » issu du Poste-Source 63/20 kV « nom Poste Source »

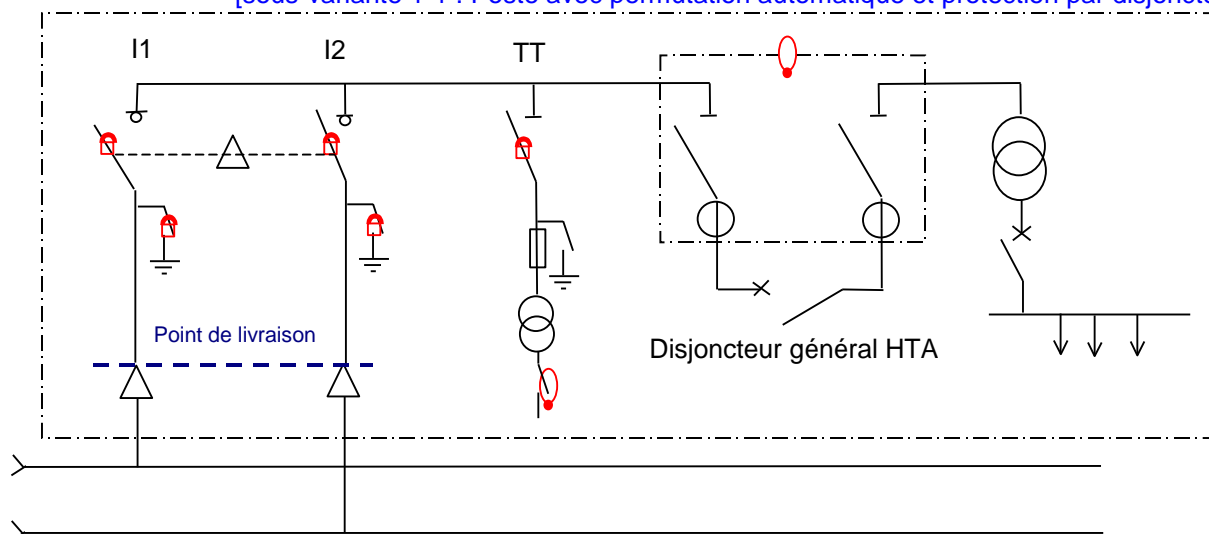
- d'un câble souterrain connecté au départ « nom départ » issu du Poste-Source de 63/20 kV « nom Poste Source ».

Le Poste de Livraison est situé : « adresse du Poste de Livraison »

En schéma d'exploitation normal, le Poste de Livraison est alimenté par le départ « nom départ », l'interrupteur I1 est fermé et l'interrupteur I2 est ouvert.

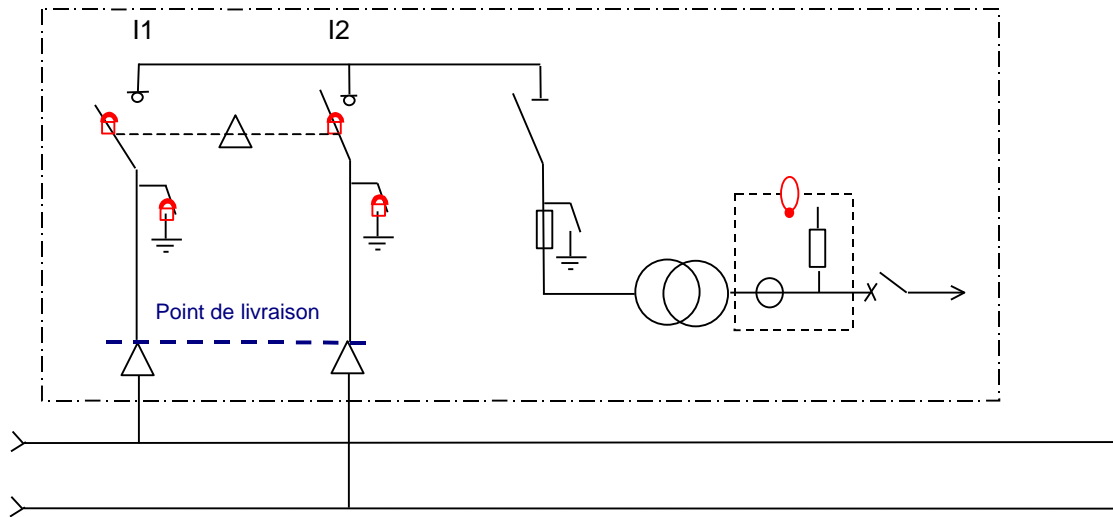
En schéma d'exploitation secours, le Poste de Livraison est alimenté par le départ « nom départ », l'interrupteur I1 est ouvert et l'interrupteur I2 est fermé.

[sous-variante 1-1 : Poste avec permutation automatique et protection par disjoncteur HTA]



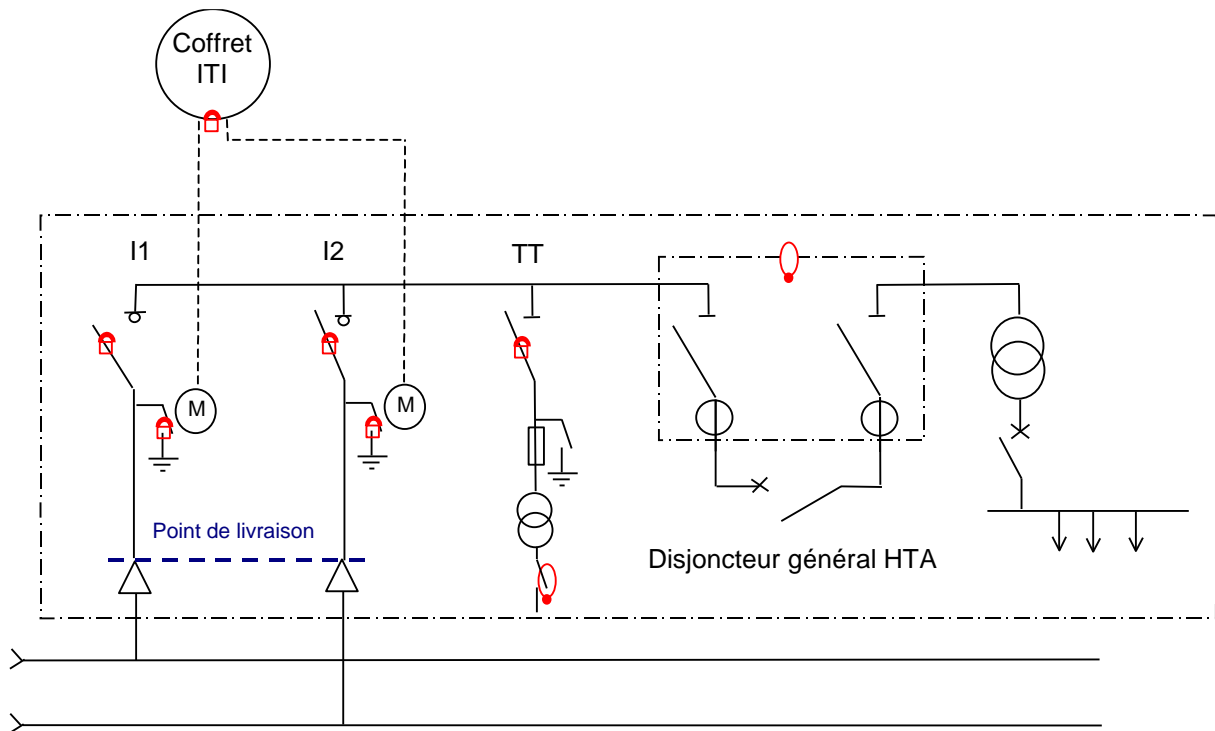
[fin de sous-variante 1-1]

[sous-variante 1-2 : Poste avec permutation automatique et protection par fusible HTA]



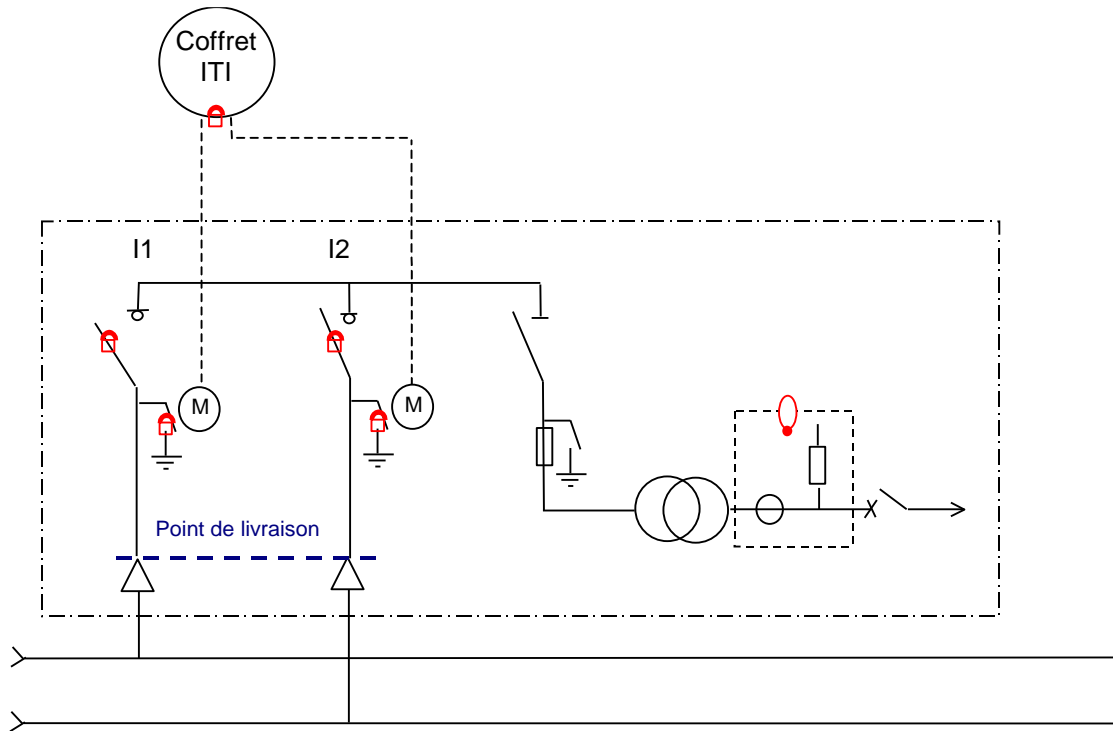
[fin de sous-variante 1-2]

[sous-variante 1-3 : Poste avec permutation automatique télécommandée à distance et protection par disjoncteur HTA]



[fin de sous-variante 1-3]

[sous-variante 1-4 : Poste avec permutation automatique télécommandée à distance et protection par fusible HTA]



[fin de sous-variante 1-4]

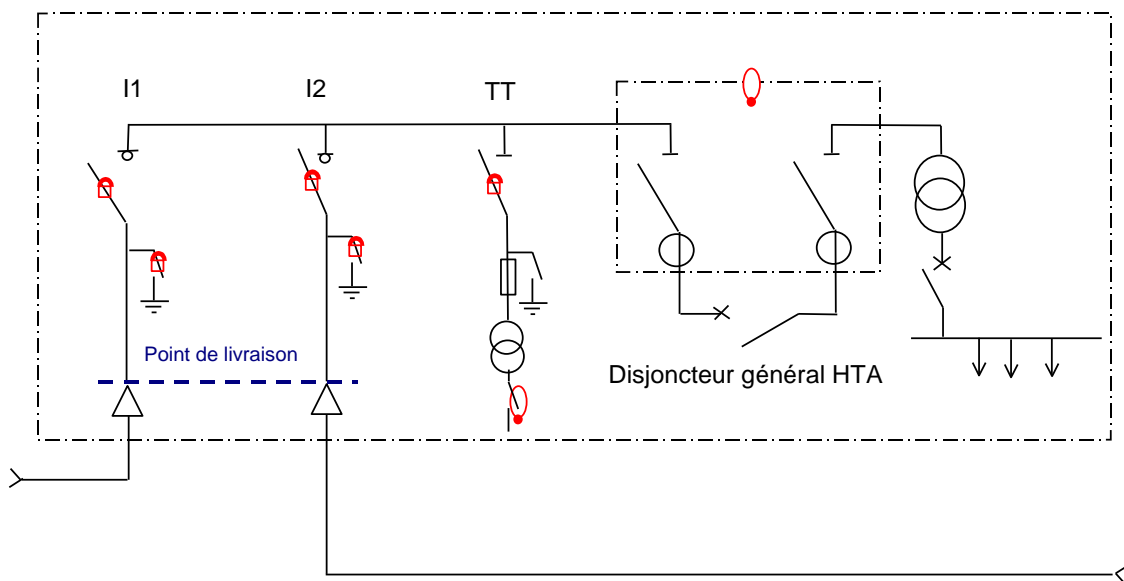
[fin de variante 1]

[variante 2 : Poste raccordé en coupure d'artère]

Le Poste de Livraison HTA « nom Poste » est raccordé au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire de deux câbles souterrains connectés au départ HTA dénommé « nom départ » issu du Poste- Source 63/20 kV de « nom Poste-Source ».

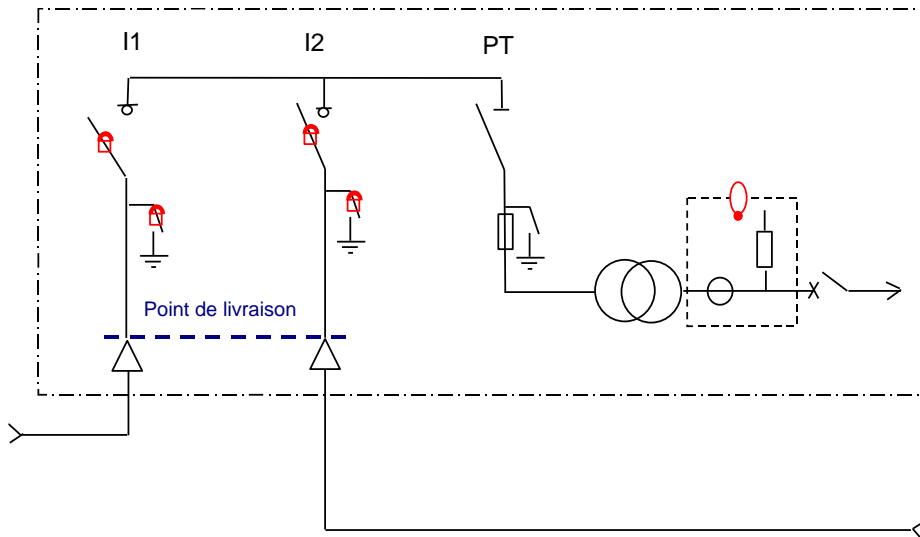
Le Poste de Livraison est situé : « adresse du Poste de Livraison »

[sous-variante 2-1 : Poste avec protection par disjoncteur HTA]



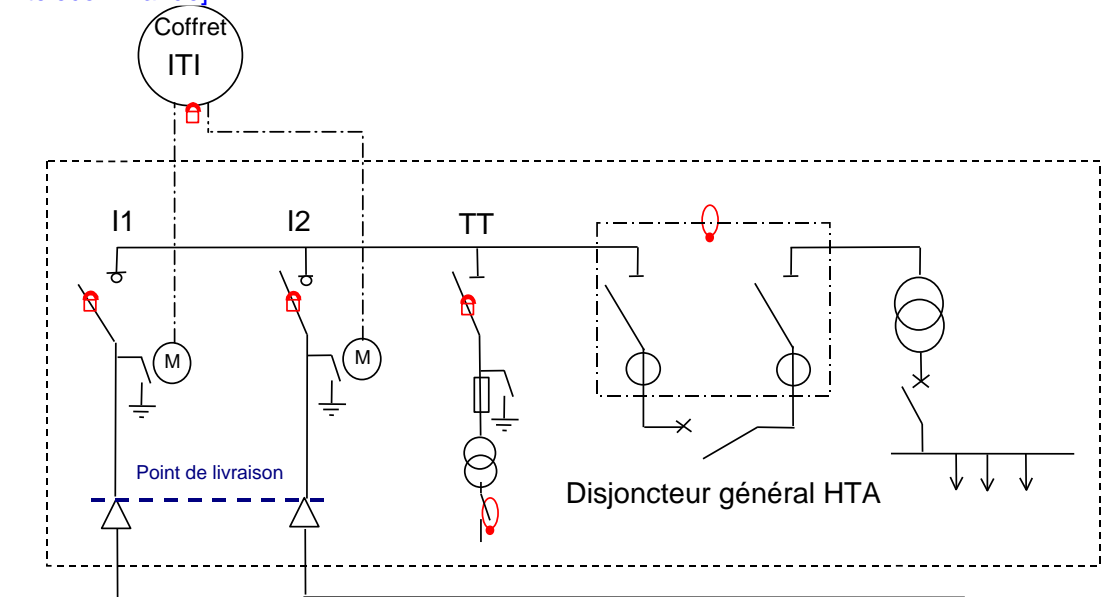
[fin de sous-variante 2-1]

[sous-variante 2-2 : Poste avec protection par fusible HTA]



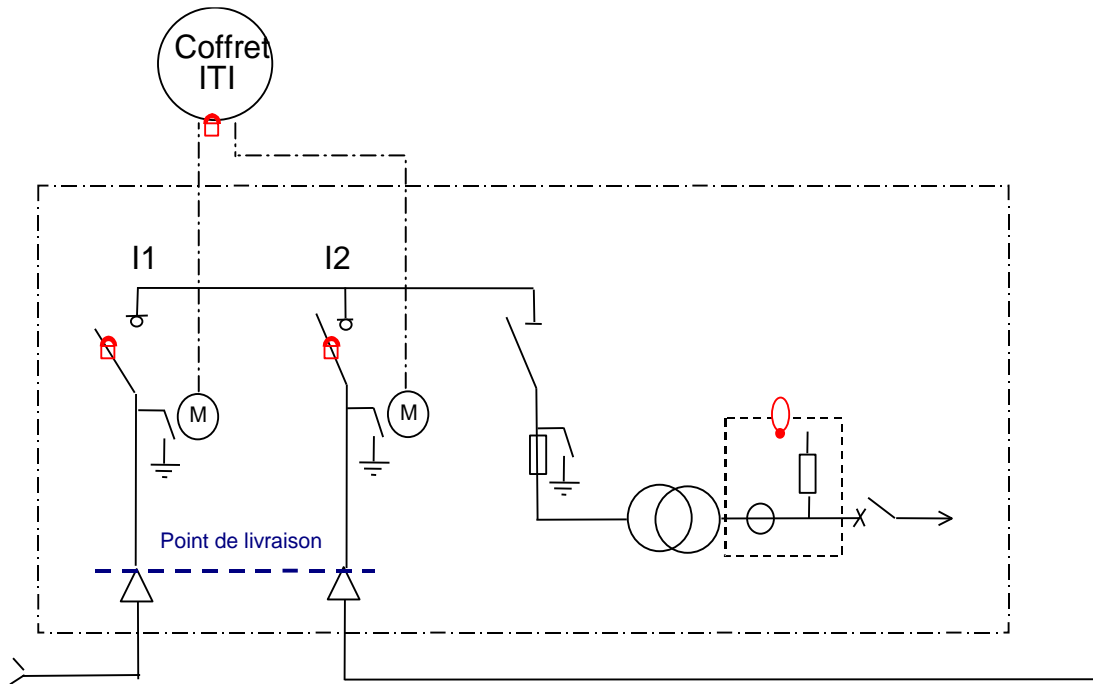
[fin de sous-variante 2-2]

[sous-variante 2-3 : Poste avec protection par disjoncteur HTA et organe de manœuvre télécommandé]



[fin de sous-variante 2-3]

[sous-variante 2-4 : Poste avec protection par fusible HTA et organe de manœuvre télécommandé]



[fin de sous-variante 2-4]

[fin de variante 2]

[variante 3 : Poste raccordé en antenne]

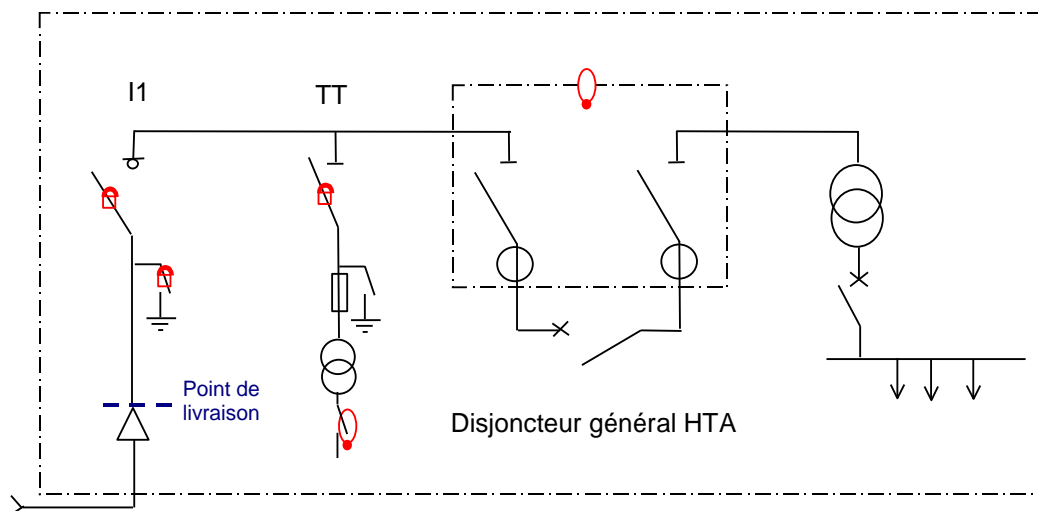
Le Poste de Livraison HTA « nom Poste » est raccordé au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire d'un câble souterrain connecté au départ HTA dénommé « nom départ » issu du Poste-Source 63/20 kV de « nom Poste-Source ».

Le Poste de Livraison est situé : « adresse du Poste de Livraison »

[variante 3 : Poste raccordé en HTA en antenne]

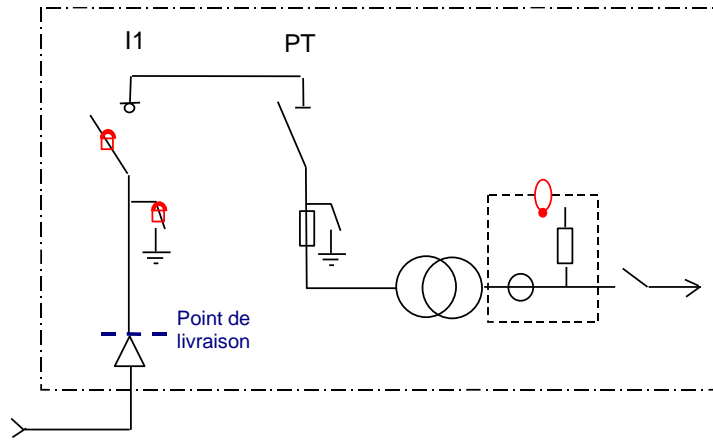
Dans le cas où le câble est issu d'un réseau aérien et est situé en domaine privé, le Point de Livraison est situé à l'amont des chaînes d'ancrage du support d'arrêt où se trouve le départ du câble.

[sous-variante 3-1 : Poste avec protection par disjoncteur HTA]



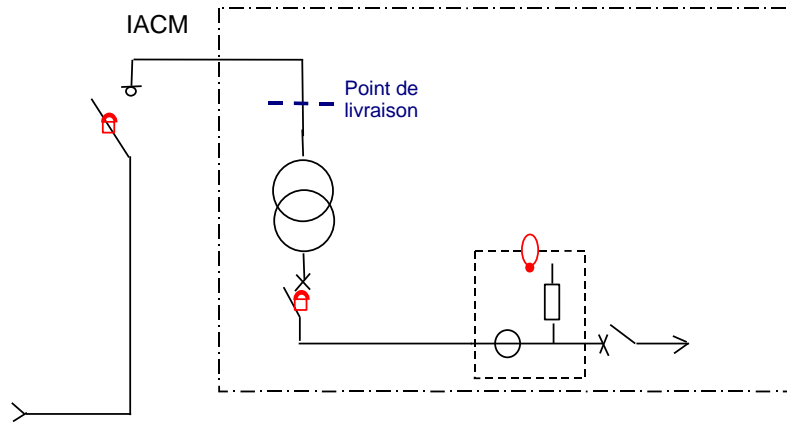
[fin de sous-variante 3-1]

[sous-variante 3-2: Poste avec protection par fusible HTA]



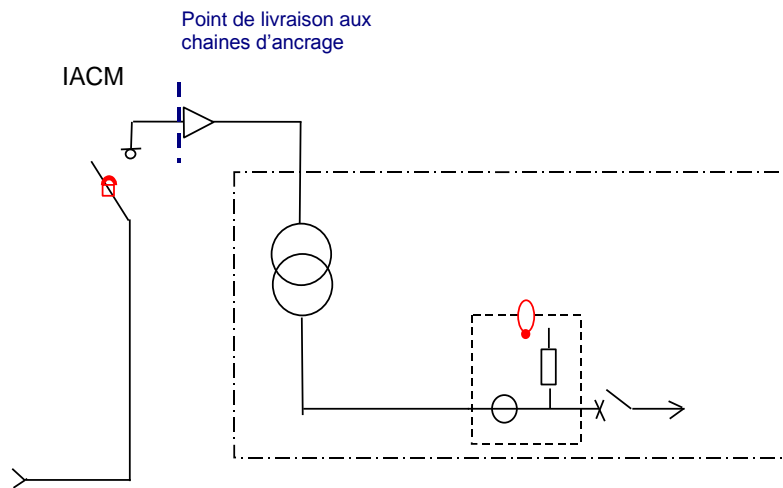
[fin de sous-variante 3-2]

[sous-variante 3-3: Poste sur poteau]



[fin de sous-variante 3-3]

[sous-variante 3-4: Poste simplifié, câble d'alimentation en domaine privé]



[fin de sous-variante 3-4]

[fin de variante 3]

3.3 Point de Livraison- Limites de Propriété

- [Variante 1]

[sous variante 1.1 et 1.2 : Poste équipé d'une permutation automatique des sources d'alimentation]

Le Point De Livraison et la Limite de Propriété sont situés immédiatement en amont des bornes des boîtes d'extrémité de raccordement des câbles dans les cellules arrivées I1 et I2 du Poste de Livraison « nom Poste » .]

[fin de sous variante 1-1 et 1-2]

[sous Variante 1.3 et 1.4

Le Point De Livraison et la Limite de Propriété sont situés immédiatement en amont des bornes des boîtes d'extrémité de raccordement des câbles dans les cellules arrivées I1 et I2 du Poste de Livraison

La Limite de Propriété de l'Interface de Télécommande des Interrupteurs (I.T.I.) est située à la connexion au coffret ITI des liaisons de raccordement BT des cellules arrivées motorisées I1 et I2.]

[fin de sous variante 1-3 et 1-4]

[Fin Variante 1]

- [variante 2: Poste raccordé en coupure]

Le Point de Livraison et la Limite de Propriété sont situés :

[Sous variante 2-1 et 2-2]

immédiatement en amont des bornes des boîtes d'extrémité de raccordement des câbles dans les cellules arrivées du Poste de Livraison « nom Poste »

[fin de sous variante 2-1 et 2-2]

[Sous Variante 2.3 et 2.4]

immédiatement en amont des bornes des boîtes d'extrémité de raccordement des câbles dans les cellules arrivées du Poste de Livraison « nom Poste »

La Limite de Propriété de l'Interface de Télécommande des Interrupteurs (I.T.I.) est située à la connexion au coffret ITI des liaisons de raccordement BT des cellules arrivées motorisées I1 et I2.

[fin de sous variante 2.3 et 2.4]

- [variante 3 : Poste raccordé en antenne]

Le Point de Livraison et la Limite de Propriété sont situés :

[Sous variante 3-1 et 3.2]

immédiatement en amont des bornes des boîtes d'extrémité de raccordement du câble si celui-ci est tout ou partie en domaine public.

ou

à l'amont des chaînes d'ancrage du support de la Remontée Aéro Souterraine desservant le poste si le câble est en totalité en domaine privé.

[fin de sous variante 3-1 et 3-2]

[Sous variante 3-3]

à l'amont des chaînes d'ancrage du support du poste.

[fin de sous variante 3.3]

[Sous variante 3-4]

immédiatement amont des bornes des boîtes d'extrémité de raccordement du câble si celui-ci est tout ou partie en domaine public.

ou

à l'amont des chaînes d'ancrage du support de la Remontée Aéro Souterraine desservant le poste si le câble est en totalité en domaine privé.

[fin de sous variante 3-4]

[fin de variante 3]

3.4 Appareils de séparation

Pour un raccordement en coupure d'artère, les organes de séparation entre les Installations et le Réseau Public de Distribution sont situés aux cellules interrupteur des ouvrages adjacents.

Pour un raccordement en antenne, l'organe de séparation entre les Installations et le Réseau Public de Distribution est situé à l'interrupteur immédiatement en amont du Poste de Livraison si celui ci n'alimente que le Poste de Livraison; à défaut de l'existence de cet interrupteur, il est possible de recourir à un dépontage, qui constituera le point de séparation.

Pour un raccordement en double dérivation, une séparation partielle avec maintien sous tension successivement d'une des deux têtes de câble sera délivrée selon les dispositions du catalogue des prestations. Une séparation complète des installations (mises hors tension simultanées des deux têtes de câble) nécessite des travaux complémentaires, autres que la manœuvre d'appareil de séparation.

7 Dispositifs de télécommande et/ou de permutation automatique

[Paragraphe spécifique aux Postes équipés d'une télécommande des interrupteurs réseau ou d'une permutation automatique des sources d'alimentation]

[Variante 1 poste équipé d'une permutation automatique sans télécommande]

La permutation automatique, ouverture de I1 puis fermeture de I2, s'effectue si l'absence de tension HTA sur I1 dépasse 5 secondes et si aucun défaut n'est détecté sur l'installation intérieure par le détecteur de défaut.

Le retour au schéma normal d'exploitation n'est pas automatique ; il est décidé et exécuté par EDSB et s'effectue normalement sans Coupure lorsque la liaison HTA est possible entre les alimentations issues des Postes-Sources.

[fin de variante 1]

[Variante 2 paragraphe spécifique aux Postes équipés d'une télécommande des interrupteurs réseau avec ou sans permutation automatique des sources d'alimentation]

Les interrupteurs motorisés I1 et I2 sont raccordés à un coffret Interface de Télécommande d'Interrupteurs (ITI) de type PASA. La manœuvre des interrupteurs est possible :

- par télécommande depuis l'Agence de Conduite Régionale

et

- par manœuvre en local

[sous variante 2-1 si permutation automatique]

et

- par automatisme de permutation

La permutation automatique, ouverture de I1 puis fermeture de I2, s'effectue si l'absence de tension HTA sur I1 dépasse 5 secondes et si aucun défaut n'est détecté sur l'installation intérieure par le détecteur de défaut.

EDSB reçoit une information sous forme de télésignalisation dès la fin de la permutation automatique.

Le retour au schéma normal d'exploitation n'est pas automatique ; il est décidé et exécuté par EDSB et s'effectue normalement sans Coupure lorsque la liaison HTA est possible entre les alimentations issues des Postes-Sources.

[fin de sous variante 2-1]

Périodiquement, EDSB teste à distance la liaison de télécommunication du coffret I.T.I afin de s'assurer de son bon fonctionnement. Une manœuvre réelle des interrupteurs télécommandés I1 et I2 peut être exécutée par EDSB (manœuvres sans Coupure après établissement d'une liaison entre les 2 alimentations HTA).

En cas de dysfonctionnement lors de ces essais :

- une information par fax est délivrée au Responsable d'Exploitation
- une intervention de dépannage est réalisée dans les meilleurs délais.

[fin de variante 2]

8 Règles d'exploitation

8.1 Manœuvres d'exploitation

EDSB dispose à tout moment, pour les intervenants habilités, de l'accès au Poste de Livraison pour toute manœuvre sur les appareillages ou dispositifs dont elle assure la conduite. Elle peut également, en cas d'anomalie, demander l'accès au reste de l'Installation à des fins de diagnostic.

8.2 Condamnation par cadenas EDSB des cellules HTA

[variante 1 : Poste raccordé en coupure d'artère ou en double-dérivation ou en antenne, équipé d'un disjoncteur HTA, avec ou sans permutation automatique des sources d'alimentation]

La conduite des cellules interrupteur HTA « I1 » et « I2 » est assurée par EDSB qui met en place des cadenas destinés à en empêcher toute manœuvre intempestive.

D'autre part, afin de garantir l'intégrité de la chaîne de comptage et de protection, EDSB cadenasse l'interrupteur de la cellule TT et pose des scellés sur le sectionnement aval des TT et condamne par cadenas ou scellés la porte du disjoncteur HTA ou les panneaux d'accès au compartiment des TC HTA afin d'en interdire l'accès sans autorisation.

[fin de variante 1]

[variante 2 : Poste en coupure d'artère équipé d'un comptage sur la BT

La conduite des cellules interrupteur HTA « I1 » et « I2 » est assurée par EDSB qui met en place des cadenas destinés à en empêcher toute manœuvre intempestive..

D'autre part, afin de garantir l'intégrité de la chaîne de comptage et de protection, EDSB pose des scellés sur le capot BT du transformateur HTA/BT afin d'interdire tout accès aux TC sans autorisation.

[fin de variante 2]

[variante 3 : Poste en antenne avec interrupteur HTA et Dispositif de comptage sur la BT

La conduite de la cellule interrupteur HTA « I1 » est assurée par EDSB qui met en place des cadenas destinés à en empêcher toute manœuvre intempestive..

D'autre part, afin de garantir l'intégrité de la chaîne de comptage et de protection, EDSB interdit tout accès aux TC sans autorisation et pose des scellés sur le capot BT du transformateur HTA/BT.

[fin de variante 3]

[variante 4 : Poste sur poteau

La conduite et l'exploitation de l'interrupteur aérien HTA sont assurées par EDSB qui met en place des cadenas destinés à en empêcher toute manœuvre intempestive

D'autre part, afin de garantir l'intégrité de la chaîne de comptage, EDSB pose des scellés sur le capot du disjoncteur BT bas de poteau, pose des scellés sur le coffret de comptage afin d'interdire tout accès aux TC sans autorisation.

[fin de variante 4]

[variante 5 : Poste bas simplifié raccordé au réseau aérien HTA

La conduite et l'exploitation de l'interrupteur aérien HTA sont assurées par EDSB qui met en place des cadenas destinés à en empêcher toute manœuvre intempestive.

D'autre part, afin de garantir l'intégrité de la chaîne de comptage, EDSB cadenasse les prises embrochables HTA du transfo et pose des scellés sur le coffret de comptage afin d'interdire tout accès aux TC sans autorisation.

[fin de variante 5]

Pour un accès aux équipements cadenasés ou munis de scellés, le Chargé d'Exploitation du Responsable d'Exploitation fera une demande au Chargé d'Exploitation d'EDSB selon les modalités du Catalogue de Prestations, en précisant le motif de l'intervention.

Le Catalogue des Prestations est accessible sur le site d'EDSB www.edsb.fr .

8.3 Travaux de vérification, d'entretien et de dépannage

Les vérifications réglementaires, les travaux d'entretien et de dépannage des Installations situées en aval du Point de Livraison sont à la charge et sous la responsabilité du Responsable d'Exploitation qui s'engage à les faire exécuter par du personnel qualifié et conformément à la réglementation en vigueur.

Toute intervention du Responsable d'Exploitation sur les Installations situées en aval du Point de Livraison faisant partie de la chaîne de comptage ou de protection donnera lieu à une vérification par EDSB.

[variante spécifique aux postes équipés d'une télécommande avec ou sans permutation automatique des sources d'alimentation]

La maintenance et le dépannage du coffret ITI sont à la charge d'EDSB (dans les limites de propriété fixées au §3.3.

[fin de variante]

9 Accès physique aux Installations

[La porte du Poste de Livraison est fermée par une serrure de type « type serrure ».]

[variante dans le cas où l'accès au poste à l'intérieur du site nécessite le franchissement d'une ou plusieurs portes intermédiaires et/ou dans le cas où l'accès au poste de livraison nécessite le franchissement de zones à accès limitée]

[La clé des portes intermédiaires permettant d'accéder au Poste de Livraison se situe dans une boîte à clés fixée à [emplacement]. La serrure de la boîte à clé sera du type : [type serrure]

Lorsque l'accès au poste de livraison nécessite le franchissement de zones à accès contrôlé, la personne demandant l'accès pourra être accompagnée d'un personnel de sécurité

[fin de variante]

10 Signatures

Fait à [----] le [----] en 2 exemplaires originaux paraphés à toutes les pages et signés ci-dessous (si choix des paraphes)

Pour le Responsable d'Exploitation	Pour XXXX Chargé d'exploitation du groupe [nom du groupe]	Pour XXXX, Chargé de conduite
[nom-prénom] [fonction]	[nom-prénom] [fonction]	[nom-prénom] [fonction]

AVERTISSEMENT : Au cas où le contrat contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celui-ci serait considéré comme nul et non avenu. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer un nouveau contrat destiné à remplacer le contrat annulé.